



Modalités de participation à l'opération KLEBER

du 1^{er} avril 2026 au 30 juin 2026

« Jusqu'à 120€ HT offerts pour l'achat de 2 pneus identiques éligibles⁽¹⁾ »

(1) Jusqu'à 120€ HT offerts pour l'achat de deux (2) pneumatiques identiques KLEBER des gammes éligibles indiquées ci-dessous dans le descriptif, sous forme de remboursement par virement bancaire.

Société organisatrice :

Manufacture Française des Pneumatiques Michelin

Société par actions simplifiée au capital de 504.000.004 euros
Place des Carmes-Déchaux 63000 Clermont-Ferrand
855 200 507 R.C.S. Clermont-Ferrand

Période de facturation :

Factures émises entre le 01/04/2026 et le 30/06/2026 (les bons de commandes ou bons de livraison ne sont pas acceptés).

Participants et période de participation :

Offre promotionnelle avec obligation d'achat réservée uniquement aux exploitants agricoles, entreprises de travaux agricoles (ETA) et coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) ayant acheté au minimum deux (2) pneumatiques KLEBER identiques parmi l'une des gammes Agricoles éligibles auprès d'un négociant spécialiste, d'un grossiste ou d'un pure player internet situé en France métropolitaine, Corse incluse (hors DOM-ROM-COM) entre le 01/04/2026 et le 30/06/2026. Tout achat d'un (1) pneumatique à l'unité ne bénéficiera pas de cette offre.

Pneumatiques éligibles et remboursement :

Pour toutes factures d'achat d'au moins deux (2) pneumatiques AGRICOLE Kleber émises entre le 1er avril 2026 et le 30 juin 2026 Michelin vous rembourse jusqu'à 60€ HT⁽¹⁾ par virement bancaire par pneumatique selon le descriptif ci-dessous des gammes et tailles de pneumatiques achetés :

Gammes Agricole Kleber	Tailles des pneumatiques (en pouces)	Achat minimum	Montant unitaire du remboursement	Montant remboursés pour 2 pneumatiques identiques conformes
FITKER	à partir de 16 et jusqu'à 30	2	30 € HT soit 36€ TTC	60 € HT soit 72 € TTC
	à partir de 34 et jusqu'à 42	2	60 € HT soit 72€ TTC	120 € HT soit 144 € TTC
GRIPKER	à partir de 24 et jusqu'à 30	2	30 € HT soit 36€ TTC	60 € HT soit 72 € TTC
	à partir de 34 et jusqu'à 42	2	60 € HT soit 72€ TTC	120 € HT soit 144 € TTC
TRAKER	à partir de 16 et jusqu'à 30	2	30 € HT soit 36€ TTC	60 € HT soit 72 € TTC
	à partir de 32 et jusqu'à 42	2	60 € HT soit 72€ TTC	120 € HT soit 144 € TTC



Le remboursement est déclenché dès l'achat de 2 pneumatiques identiques. Cette offre n'est pas soumise à une condition d'achat par multiple de 2. Ainsi, le participant peut se faire rembourser pour l'achat de 3, 4, 5, 6 pneus ou plus, à condition qu'ils soient tous identiques.

⁽¹⁾ Les remboursements sont exprimés en HT mais ils sont réalisés en TTC. Lors du versement, une note de crédit vous sera adressée afin de régulariser la transaction sur le plan comptable et d'assurer la transparence du remboursement qui vous est accordé, conformément aux exigences réglementaires. Ce document permettra de justifier le montant remboursé et d'assurer une conformité avec les obligations fiscales et comptables en vigueur.

Le remboursement se fera uniquement sous forme de virement bancaire sur le RIB de la société concernée, renseigné lors de la demande de participation sur le site promo-pneus-agricoles.fr

À la suite de ce remboursement vous recevrez dans les semaines suivantes un justificatif de paiement intitulé « **note de crédit** » par email. Ce document permettra de justifier le montant remboursé et d'assurer une conformité avec les obligations fiscales et comptables en vigueur.

Période d'achat des pneumatiques et facture éligible :

Facture éligible : Date de facture entre le 01/04/2026 et le 30/06/2026 inclus. Aucune facture en dehors de cette période ne sera acceptée.

La facture de pneumatiques Agricoles KLEBER doit émaner d'un point de vente appartenant à :

- un négociant spécialiste Agricole
- un grossiste Agricole
- un pure player internet Agricole (revendeur par Internet de pneumatiques n'ayant pas de point de vente physique)

résidant en France métropolitaine (Corse incluse, hors DOM-ROM-COM).

Les bons de commandes, proforma, devis ou bons de livraison ne sont pas acceptés. Pour être facturés, les pneumatiques doivent avoir été achetés et livrés sur la période du 01/04/2026 au 30/06/2026 inclus.

Période et système de chargement de la facture :

Période d'enregistrement des factures sur site promo-pneus-agricoles.fr : **entre le 01/04/2026 et le 15/08/2026 à 23h59.**

Une demande de participation en ligne peut contenir une (1) seule facture. Les participants peuvent réaliser plusieurs demandes de participation pendant la durée de l'opération.

Lors du téléchargement de votre facture, les consignes suivantes doivent être respectées et les coordonnées du point de vente du négociant spécialiste, grossiste ou pure player Agricole doivent être clairement lisibles. Dans le cas contraire, la participation sera automatiquement considérée comme « non conforme » et refusée : **Prendre soin d'entourer ou surligner les éléments suivants en vous assurant qu'ils soient bien lisibles : date d'achat, numéro de facture, libellé(s) du(des) pneumatique(s) et quantité achetée.**

Toute demande de remboursement par courrier ou par e-mail sera considérée non conforme.

Toute demande incomplète ou toute facture illisible, non identifiable, floue ou falsifiée sera considérée comme « non conforme » et refusée.

Comment participer pour obtenir le remboursement ?

1. Achetez entre le 01/04/2026 et le 30/06/2026, au minimum deux (2) pneumatiques identiques catégorie Agricole (selon gammes précitées) KLEBER auprès d'un point de vente d'un négociant spécialiste, pure player et grossiste en France métropolitaine (Corse incluse, hors DOM-ROM-COM).
2. Rendez-vous sur le site promo-pneus-agricoles.fr à partir du 01/04/2026 et au plus tard le 15/08/2026 à 23h59, puis renseigner le formulaire de participation en indiquant dans l'ordre les informations concernant votre entreprise : n° de SIRET* ; Raison Social* ; nom*, prénom*, adresse postale complète* ; code-postal*, ville*, adresse e-mail*, titulaire du compte*, IBAN*, BIC* et numéro de téléphone*. (Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires car ils sont nécessaires au traitement de la participation.)



Le participant (personne morale) doit être titulaire du RIB (IBAN-BIC) et doit correspondre à la raison sociale figurant sur la (les) facture(s). Veuillez-vous assurer de ne pas commettre d'erreur lors de l'enregistrement de votre RIB. En cas d'erreur ou en cas de RIB dont vous n'êtes pas titulaire, aucun autre RIB ne pourra être pris en compte et aucun remboursement ne pourra avoir lieu. Aucun autre moyen de paiement ne sera autorisé.

3. Téléchargez votre facture d'achat de pneumatiques catégorie Agricole (dans les gammes éligibles précitées) KLEBER émise entre le 01/04/2026 et le 30/06/2026 par un point de vente d'un négociant spécialiste, pure player et grossiste en France métropolitaine (Corse inclus, hors DOM-ROM-COM).
4. **Vérifiez que vous avez bien pris soin d'entourer les éléments suivants et vérifiez qu'ils soient bien lisibles : date d'achat, numéro de facture, libellés des pneumatiques et quantité achetée.** Les coordonnées indiquées lors de votre inscription doivent être identiques aux coordonnées renseignées sur la facture d'achat des pneumatiques.

Recevez votre remboursement sous réserve de la conformité de votre dossier dans un délai de 6 à 8 semaines par virement bancaire à compter de la fin de la validation du dossier complet contenant votre facture.

Pour suivre l'avancée de votre dossier à tout moment, vous pouvez vous rendre dans la rubrique "suivre ma participation" du site promo-pneus-agricoles.fr en renseignant :

- Votre **adresse email** utilisée lors de l'inscription
- **Le numéro unique de participation** rattachée à votre inscription se trouvant dans votre email de confirmation d'inscription.

Pour toute question relative à l'offre, vous pouvez nous contacter par téléphone au 0970 805 100 (appel non surtaxé depuis la France) du lundi au vendredi de 9h à 18h (renseigner le numéro d'opération **52371**) ou par email à l'adresse suivante : pro-gestionoperationmichelin@qwamplify.com

Toutes coordonnées, contenant des informations fausses ou erronées, entraînent la non-prise en compte de la demande d'inscription. Toute inscription devra être effectuée exclusivement via le site promo-pneus-agricoles.fr et tout envoi de votre facture acquittée via les services postaux ne pourra être pris en compte.

Vérifications :

Pour rappel, les coordonnées indiquées lors de votre inscription doivent être identiques aux coordonnées renseignées sur la facture d'achat des pneumatiques. Toute demande illisible, incomplète, incompréhensible, erronée ou ne respectant pas l'ensemble des conditions énoncées ci-après ne pourra pas être satisfaite. Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, domicile et preuve d'achat.

Pour ce faire, le participant est informé que Michelin se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires afin de vérifier la véracité des éléments de sa demande, notamment se mettre en relation avec le revendeur dont le nom figure sur la facture afin de vérifier la réalité de l'achat. En cas de doute raisonnable sur la véracité des éléments de participation, Michelin et son prestataire se réservent le droit de suspendre le paiement le temps d'effectuer toutes les vérifications nécessaires. Si la fraude est avérée, Michelin se réserve le droit de faire valoir ses droits par voie judiciaire et de refuser la participation du client aux prochaines opérations commerciales. De plus, si une fraude a été avérée lors d'une précédente opération, Michelin se réserve le droit de refuser la participation du client utilisateur à la présente opération.

Données à caractère personnel :

La Direction commerciale de la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin (MFPM), en tant que responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité l'organisation et la gestion d'une opération promotionnelle. Les données traitées sont indispensables à ce traitement et sont utilisées par les services concernés de Michelin et le cas échéant de ses sous-traitants et prestataires dont certains peuvent se trouver en dehors de l'UE, notamment en Inde et aux Etats-Unis. En cas de transfert des données hors UE, des règles assurant la protection et la sécurité des données ont été mises en



place. Le client peut en prendre connaissance en consultant la notice mise à sa disposition sur simple demande à la Direction Commerciale France. Les données sont conservées pendant une durée de trois (3) ans à compter de la fin de l'animation promotionnelle. Si vous avez consenti à recevoir des communications commerciales de la part de Michelin et ou de ses partenaires, les données seront conservées tant que vous n'avez pas retiré votre consentement ou que vous ne vous êtes pas désinscrit. Votre consentement peut être retiré à tout moment. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/79 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, appelé Règlement Général sur la Protection des Données (applicable en France depuis le 25 mai 2018), vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données pour des raisons légitimes, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données dans des cas définis par réglementation applicable. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. La Direction commerciale de la MFPM, Service Marketing, Bâtiment A7, Place des Carmes, 63000 Clermont-Ferrand, est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur le traitement. Vous avez la possibilité d'écrire un courriel au service en charge de la protection des données personnelles à : privacy.fr@michelin.com Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL sur son site internet à : www.cnil.fr.

Les informations, nécessaires au traitement de votre demande, sont à la seule destination de la société Michelin et des prestataires agissant pour le compte de celle-ci. En renseignant vos données personnelles vous affirmez avoir pris connaissance de notre politique de confidentialité disponible via le lien : <https://pro.michelin.fr/donnees-personnelles>.

Divers :

Cette offre se limite à un virement bancaire. Toute autre forme de remboursement ou compensation est exclue. Pour bénéficier de l'offre, les participants doivent avoir un accès à internet. Les frais de connexion ne seront pas remboursés.

Michelin se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler l'opération. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

Si les circonstances l'exigent, Michelin se réserve le droit de remplacer le remboursement par une dotation de valeur équivalente. Cette offre se limite à un virement bancaire, toute autre forme de remboursement ou compensation ne pourra être sollicitée par le participant. Le participant est seul responsable de l'usage de la dotation. Michelin décline toute responsabilité pour tous les incidents, dommages, sinistres et/ou accidents qui pourraient survenir aux participants ou à leurs proches ainsi qu'à tout tiers liés à l'utilisation de leur dotation.

Aux fins d'étude interne, les participants sont informés que Michelin est susceptible de relever les informations figurant sur les factures comme par exemple, les prix d'achats des pneumatiques MICHELIN. Aucune information relative à des produits autres que ceux du groupe Michelin, ne sera collectée.

LES PRESENTES MODALITES SONT SOUMISES AU DROIT FRANÇAIS. LA PARTICIPATION A L'OPERATION IMPLIQUE L'ACCEPTATION PLEINE ET ENTIERE DES PRESENTES MODALITES.